NOTE DE COMMUNICATION D'OPÉRATION

Projet d'appui à l'investissement agricole au Sénégal

1. Contexte et enjeux stratégiques du projet

Le Sénégal a fait du développement de l'agriculture et de l'agro-industrie une priorité nationale avec pour objectif l'augmentation de la production en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et de mettre fin à la dépendance du pays aux importations, notamment en riz.

Ces objectifs ambitieux nécessitent l'amélioration de la productivité des exploitations dont 80% pratiquent l'agriculture pluviale sur de faibles superficies, donc avec des capacités d'investissement propres très limitées. Dans la vallée du Fleuve Sénégal et en zone maraîchère, des unités de production ayant accès à l'irrigation et parfois à des marchés spécifiques à plus haute valeur ajoutée, sont dans des conditions plus favorables mais ont, elles aussi des difficultés à investir en vue d'assurer leur pérennité : les aménagements hydro-agricoles « sommaires » réalisés dans la « Vallée » ont une durée de vie de 3 à 5 ans maximum, faute de moyens pour réaliser les infrastructures ad hoc.

La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal est le principal outil de la politique de financement du secteur, qui repose quasi exclusivement sur des crédits de campagne à taux bonifiés (7,5% pour les bénéficiaires finaux). Ces crédits de campagne représentent la majorité de l'encours de la CNCAS (60%) et de ses revenus de prêts (64%).

Cependant faute de ressources financières adaptées à coût raisonnable, la CNCAS n'est pas en capacité d'offrir à ses clients agriculteurs des produits à maturité plus longue pour répondre aux besoins de modernisation et de développement durable des exploitations agricoles, indispensables à leur résilience.

2. Objectifs et contenu du projet

La finalité du projet est de promouvoir la mise en valeur du potentiel agricole du Sénégal en permettant à la CNCAS de développer une offre spécifique de crédit à l'investissement pour accompagner le développement d'une agriculture plus performante sur les plans agronomique, écologique, économique et commercial et plus résiliente face aux aléas, notamment climatique.

L'offre de crédit reposera sur des prêts à moyen et long terme (entre 5 et 10 ans en fonction des types de financement[1]) à des taux inférieurs à ceux des crédits de campagne bonifiés (autour de 5% l'an).

Les critères d'éligibilité suivants ont été définis :

- Investissements dans le secteur de la production et de la transformation de l'agriculture et de l'élevage ;
- 80% de l'enveloppe sera dédiée au financement des exploitations agricoles familiales. Les 20% restant seront destinés à des exploitations dites « privés » de taille moyenne (a priori maximum 200 ha), à des prestataires de services, des sociétés d'amont et d'aval …
- Les OP féminines bénéficieront de conditions de financement plus favorables (critères à déterminer, par exemple minoration du taux d'apport personnel).
- Pour bénéficier d'un crédit les bénéficiaires devront disposer d'un apport personnel (10 à 12%) qui devra notamment couvrir l'adhésion obligatoire aux centres de gestion.

1 Sont notamment prévus le financement : de matériels et équipements (ex : tracteurs, batteuses ou moissonneuses-batteuses, motopompes, matériel de traction attelée …), d'infrastructures de stockage et de transformation, de réhabilitation et extension de périmètres irrigués.

3. Intervenants et mode opératoire

La convention de financement sera signée avec le Ministère de l'économie, des finances et du plan sénégalais qui rétrocèdera les ressources de l'AFD à conditions identiques à la CNCAS.

Le(s) nouveau(x) produit(s) seront commercialisés par la CNCAS en particulier par les équipes du réseau des agences situés dans les zones rurales concernées. Les prises de décisions respecteront les procédures de la banque.

La CNCAS développera des actions de sensibilisation et de formation auprès des agents qui auront la responsabilité de cette activité. Un reporting spécifique sera mis en œuvre.

4. Coût et financement

Le projet repose sur deux concours : un prêt souverain de 15 M d'Euros qui sera rétrocédé à la CNCAS et une subvention de 300 000 Euros mise à la disposition de la CNCAS.

5. Principaux effets attendus

Le projet vise des effets d'entraînement significatifs sur l'économie du monde rural. Il appuiera la réalisation d'investissements permettant la modernisation, la diversification et l'extension des activités des exploitations agricoles et des organisations professionnelles, dans des secteurs porteurs de croissance, donc avec des impacts au-delà des seuls bénéficiaires finaux.

Le projet contribuera donc à lutter contre la pauvreté des ménages ruraux et notamment des femmes, à améliorer leur pouvoir d'achat et leurs conditions de vie. Par ailleurs les investissements réalisés, notamment en faveur des aménagements hydro-agricoles, permettront de sécuriser l'accès des agriculteurs familiaux aux ressources eau et foncier dans le cadre d'une gestion décentralisée et collective (implication des communes, des organisations professionnelles …).

Enfin le projet permettra à la CNCAS de renforcer sa position grâce à une offre de prêt élargie créant ainsi les conditions d'un écosystème vertueux en zone rurale.